

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

TELEVISTA

Société anonyme au capital de 815 115,60 euros
Siège social : 58, boulevard Emile Augier, 75116 Paris
447 928 102 R.C.S. Paris

Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation N° 1702410 paru le 26 mai 2017 au BALO N°63

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le texte de la résolution n° 2 de l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2017 a été, par-rapport au texte présenté dans l'avis ci-dessus, amendé comme suit, **(les dispositions modifiées sont libellées en gras)** :

Deuxième résolution (Affectation du résultat).

Premier paragraphe sans changement

L'assemblée générale, constatant l'existence d'un bénéfice de 490 638 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que d'un report à nouveau négatif antérieur de (7 728 321) €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'imputer la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur le compte report à nouveau négatif, qui sera ramené de (7 728 321) € à (7 237 683) €, **d'autre part le compte « Autres réserves » de 4.547 € est soldé par imputation sur le compte report à nouveau dont le solde sera de (7 233 136) €, puis ce montant sera imputé sur le compte « Prime d'émission », qui sera ramené de 10 507411 € à 3 274 275 €.**

Troisième paragraphe sans changement

Le Conseil d'Administration.

1703084